

Les remarques des CPAS suite à la réunion avec Brugel
sur la préparation du projet de méthodologie tarifaire pour Sibelga

Les ordonnances d'électricité et de gaz déterminent qu'après une concertation structurée, Brugel établit la méthodologie tarifaire que doit utiliser Sibelga. Nous saluons la volonté de Brugel d'organiser cette concertation.

1. Ce projet d'accord prévoit dans un des divers points : ... la possibilité de mise en place des tarifs pour les smartmeters (= compteurs « intelligents ») sera envisagée...

Il s'agit d'un point auquel nous devons être attentif dans les années à venir. L'utilisation de ces smartmeters est actuellement en cour d'analyse au niveau du Gouvernement dans le cadre des projet de modification des ordonnances de gaz et d'électricité.

En ce qui concerne le développement de ce type de compteur « intelligent »:

- ✓ Il faudra se poser la question si le déploiement systématique de ce type de compteurs pour le consommateur résidentiel est nécessaire : nous nous posons des questions quant aux avantages de ce type de compteur pour le consommateur 'moyen' et encore plus pour le consommateur en situation de précarité.
- ✓ il faudra prévoir une attention particulière en matière de la protection de la vie privée,
- ✓ l'argument initial que ce type de compteur réduit les consommations d'énergie est remis en cause dans diverses études.
- ✓ Il faut en tout cas éviter que le déploiement massif des compteurs électroniques fasse porter ces coûts par l'ensemble des consommateurs, y compris les consommateurs en situation précaire alors que les avantages liés à ces compteurs ne leur seront en premier lieu pas bénéfiques.

2. Un autre 'tarif' qui pose souvent problème est le tarif appliqué 'bris de scellé'. N'est-ce pas le moment d'une réflexion à ce niveau avec un meilleur encadrement de cette problématique et des tarifs échelonnés ?

3. Il faudra également rester attentif au coût des frais d'ouverture. Notre public fragilisé est souvent confronté à des frais d'ouverture des compteurs. Une intervention technique et physique d'un agent de Sibelga reste indispensable s'il faut ouvrir les compteurs. Il faut éviter que ces frais (parfois plus que 300 € pour les 2 énergies) ne déséquilibrent davantage le budget d'une famille qui vit déjà dans une situation précaire.